

3 décembre 2009

## Eandis anticipe les développements sociaux et technologiques

*Le macro-environnement dans lequel évolue Eandis est pour ainsi dire en perpétuel mouvement. Ces changements ininterrompus interviennent sur le plan politique, économique, écologique et social. La réglementation change continuellement, que ce soit au niveau flamand, fédéral ou européen. De nouveaux besoins naissent en outre du contexte social et du développement de nouvelles technologies.*

*Les récentes élections, avec dans leur sillage la Déclaration de gouvernement et les notes de politique des différentes autorités, ont également un effet indéniable sur les activités des gestionnaires de réseau de distribution et d'Eandis.*

*En tant qu'entreprise, Eandis devra donc clairement faire face dans les années à venir à un certain nombre de nouveaux défis exigeants, aussi bien à court qu'à long terme. Il est évident, affirme le président Geert Versnick, qu'Eandis entend élaborer une stratégie qui s'intègre dans ce contexte changeant et apporte une réponse aux attentes et aux exigences de toutes les parties prenantes, à savoir les clients, les actionnaires, les pouvoirs publics, la collectivité et les collaborateurs internes.*

*Eandis souhaite d'une part anticiper autant que possible les besoins de l'environnement macro-économique, et d'autre part contribuer de manière optimale aux objectifs à long terme. La directive européenne 20-20-20 constitue indubitablement un point de départ important.*

### Défis 2020

De grands défis attendent le paysage énergétique. Nous devons composer avec des directives toujours plus strictes en matière d'énergie. L'Europe a ainsi fixé les objectifs suivants pour 2020 :

- 20 % de consommation énergétique en moins
- 20 % d'énergie renouvelable
- 20 % de gaz à effet de serre en moins.

La Flandre entend prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs européens et décrets. Des études ont toutefois montré qu'il faudra pour ce faire avoir recours à une combinaison des éléments suivants :

- les actions des autorités flamandes (telles que prévues dans l'accord de gouvernement flamand, le Pacte 2020 et le plan d'action 'Vlaanderen In Actie (VIA)) ;
- des efforts supplémentaires au niveau de l'**utilisation rationnelle de l'énergie (URE)** ;
- une offre de **services énergétiques** aux administrations locales ;
- la création d'une chambre de compensation centrale ou **Clearing House** ;
- l'introduction de **compteurs intelligents** ;
- la réalisation de **réseaux intelligents**.

## Utilisation rationnelle de l'énergie

Dans le cadre des primes et des actions URE à destination du marché résidentiel, une meilleure isolation de l'habitation reste essentielle : isolation du toit, vitrage super-isolant et chaudières à condensation en sont les fers de lance. À partir de 2010, un scan énergétique sera effectué par centaine de points d'accès résidentiels. L'action est complétée par des scans de suivi, avec pour objectif d'accompagner les investissements tirés du programme de rénovation énergétique. Dans les habitations existantes, Eandis coopère avec les sociétés de logements sociaux pour la fourniture et la mise en place de l'isolation du toit.

## Services énergétiques aux administrations locales

David Termont, responsable de la gestion de la clientèle, a annoncé qu'Eandis, parallèlement aux services énergétiques actuellement offerts aux administrations locales (scans énergétiques, campagnes de sensibilisation, comptabilité énergétique et autres), entend proposer désormais une aide à la gestion énergétique des bâtiments et de l'éclairage public des autorités locales. Les communes, par l'intermédiaire des gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands, peuvent réaliser dans les bâtiments implantés sur leur territoire des projets globaux d'économie d'énergie. Dans ce cadre, Eandis est responsable de la coordination du projet et du financement par tierce partie, ainsi que du support administratif et technique. Ce service est proposé aux administrations locales à prix coûtant.

## Clearing House

Dans le contexte d'un marché de l'énergie libéralisé, un rôle est dévolu à différents acteurs. De nombreuses données sont nécessaires pour assurer la distribution de l'énergie, mais aussi pour facturer correctement tous les coûts. Pour que tous les processus de marché se déroulent sans encombre, toutes ces données doivent être gérées de manière réfléchie. Jusqu'à présent, la gestion était décentralisée. Nous travaillons maintenant à la création d'une seule chambre de compensation : une Clearing House. Cette base de données centrale est appelée à devenir une plateforme d'échange réunissant toutes les données, et à laquelle tous les acteurs du marché seront connectés.

## Compteurs et réseaux intelligents

L'introduction généralisée de compteurs et de réseaux intelligents requiert de grands investissements, c'est une évidence.

Sur le plan de la politique à suivre, nous avons imaginé un démarrage en plusieurs phases reposant sur des projets pilotes. Chaque phase est suivie d'une évaluation, permettant de se prononcer sur la poursuite éventuelle du projet. La procédure d'évaluation tient non seulement compte des aspects techniques, mais aussi des facteurs économiques et environnementaux.

Les investissements nécessaires (et incontournables) dans les compteurs intelligents sont principalement à charge des gestionnaires de réseau de distribution, car ceux-ci entretiennent un lien direct avec les activités qui leur sont confiées au niveau des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel.

Il est logique que les investissements des gestionnaires de réseau de distribution soient répercutés sur le tarif réseau facturé au consommateur pour l'électricité et le gaz naturel, étant donné que ce tarif est le reflet de tous les frais nécessaires pour exécuter les missions des gestionnaires de réseau de distribution. C'est ce que stipule la loi. Les technologies intelligentes

entraîneront peut-être une hausse du tarif réseau, mais avec des coûts de consommation réduits et des avantages pour la société en contrepartie.

L'impact des investissements sur la facture du consommateur doit en effet être observé à la lumière de l'analyse coût-bénéfice globale réalisée pour l'introduction des compteurs intelligents. Ce que le client paie en fin de compte ne se résume pas au composant du seul tarif réseau. Les frais supplémentaires pour les gestionnaires de réseau de distribution sont indispensables pour pouvoir aboutir à un bilan final positif pour la société dans son ensemble, et pour toutes les parties impliquées.

Eandis a récemment commandé une analyse coût-bénéfice en vue de l'installation de compteurs intelligents auprès des clients résidentiels dans toute la Flandre. L'étude tient compte de l'ensemble de la chaîne de valeur, et englobe donc tous les acteurs du marché. Selon Erwin Herzeel, responsable de la gestion du réseau, des bénéfices sont générés à cinq niveaux :

- pas besoin d'investir dans une capacité de production supplémentaire ;
- baisse des coûts de consommation par une plus grande efficacité énergétique ;
- limitation de la fraude et réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- pas besoin de payer de compensation pour ne pas avoir atteint les objectifs 20-20-20 ;
- bénéfices qualitatifs qui entraînent des avantages financiers indirects (traitement administratif plus rapide des déménagements, factures de consommation correctes, meilleure gestion des pannes sur le réseau, etc.).

L'investissement dans les compteurs et les réseaux intelligents est devenu une nécessité absolue, déclare Erwin Herzeel. D'un point de vue social, ces instruments aideront à atteindre les objectifs fixés par l'Europe et la Flandre en matière de consommation d'énergie, de gaz à effets de serre et d'énergie renouvelable. Ils constituent en outre une nécessité technique pour pouvoir maîtriser avec efficacité et rentabilité la circulation bidirectionnelle d'énergie consécutive à la production locale d'électricité (éoliennes, panneaux solaires, cogénération).

## **Défis à court terme**

### **Politique de financement**

Les gestionnaires de réseau de distribution mixtes doivent réaliser des investissements importants qui sont la conséquence de l'exploitation normale et de l'extension des réseaux d'une part, et du respect des obligations légales d'autre part. En plus des sources de financement existantes, Eandis souhaite faire appel à l'avenir à l'émission d'emprunts obligataires.

### **Politique de dividende**

Il existe aujourd'hui un consensus sur la compensation reçue par les communes pour leurs investissements dans la gestion du réseau de distribution. Les démarches nécessaires ont récemment été faites pour adapter les statuts des gestionnaires de réseau de distribution, de sorte que les communes bénéficient de facilités pour intégrer dans la distribution d'énergie des moyens dégagés dont elles n'ont pas besoin dans l'immédiat, sous la forme d'une inscription au capital E.

## **Impact sur les coûts de la production décentralisée**

Les investissements nécessaires pour raccorder les unités de production décentralisée au réseau de distribution sont très importants. Eandis recherche des solutions techniques pour réaliser ces objectifs.

L'actuel AR 'Tarifs pluriannuels' prévoit qu'une petite partie des frais supplémentaires doit être facturée par le biais d'un 'tarif d'injection'.

L'application du tarif d'injection est maintenant soumise à discussion par certains groupes d'intérêts.

Eandis n'a aucunement l'intention de mener une politique opposée à la production décentralisée, mais souhaite simplement respecter la législation actuellement en vigueur au niveau fédéral. Une position définitive des autorités sur le maintien éventuel du tarif d'injection est attendue pour la fin de l'année.

En cas de suppression du tarif d'injection, une alternative devra être trouvée pour éviter que les investissements dans le réseau de distribution ne soient entièrement supportés par ceux qui ne font pas le choix de la production décentralisée.

## **Collaboration entre opérateurs de réseau**

Dans son propre domaine d'activité, Eandis entend mettre en place une collaboration maximale avec d'autres entreprises d'utilité publique. Il est logique de rechercher des liens de collaboration, sans changements structurels majeurs, en vue de créer une synergie au niveau opérationnel, un échange d'expérience et de savoir-faire, etc.

## **Plus de 500 postes vacants**

Eandis fait le choix de la croissance et de l'innovation. Geert Versnick est persuadé qu'Eandis, en collaboration avec les autorités flamandes, les régulateurs et les autres acteurs du marché, sera capable d'anticiper les attentes de la collectivité en termes de responsabilité, d'économie et d'innovation dans le monde de l'entreprise, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de préservation de l'environnement.

Il est évident qu'Eandis devra, dans un avenir très proche, développer un certain nombre de nouvelles activités et étendre son expertise. Eandis est donc continuellement à la recherche de nouveaux collaborateurs qualifiés. Geert Versnick a annoncé qu'Eandis devra allouer plus de 500 fonctions vacantes en 2010, avec pour conséquence une croissance nette de l'effectif avec 350 équivalents temps plein. Par cette croissance, Eandis fait ainsi figure d'exception dans la conjoncture économique actuelle.

### **Contact presse Eandis : Simon Van Wijmeersch**

tél. 09 263 45 54 - GSM 0476 30 10 34

e-mail : [simon.vanwijmeersch@eandis.be](mailto:simon.vanwijmeersch@eandis.be)

[www.eandis.be](http://www.eandis.be)

*Eandis est l'entreprise qui, pour l'électricité et le gaz naturel, effectue les tâches d'exploitation pour les gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelaaz.*

